

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024-04-23

OBJET : ECHANGE DE FONCIER AVEC SOULTE ENTRE LA COMMUNE DE GUIPAVAS ET BREST METROPOLE HABITAT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 4 avril 2024

Date d'affichage : 4 avril 2024

En exercice : 33
Présents : 32
Votants : 33

Étaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Pierre GRANDJEAN à Ingrid MORVAN

Monsieur Emmanuel MORUCCI a été nommé secrétaire de séance.

ECHANGE DE FONCIER AVEC SOULTE ENTRE LA COMMUNE DE GUIPAVAS ET BREST METROPOLE HABITAT

Brest Métropole Habitat (BMH), organisme en charge de la création et la gestion de logement sociaux se porte acquéreur auprès de la commune de Guipavas de la parcelle AI135 sis rue de Kerivoas.



Cette parcelle a accueilli antérieurement un foyer logement. L'emprise des anciens bâtiments appartient déjà au bailleur depuis 1976.

Le service des domaines estime la parcelle à 611 194€ dont 594 441€ pour la partie constructible et 16 753€ pour la partie naturelle. Brest Métropole Habitat a proposé à la commune, dans un courrier daté du 15 novembre 2023, une acquisition pour la somme de 400 000€.

Il est précisé que les éventuels frais d'actes et de géomètre sont laissés à charge de l'acquéreur.

En vue de la construction d'un nouvel équipement sportif, la commune se porte acquéreur auprès de BMH de la parcelle BA5 à Coataudon, d'une contenance de 45 625 m², dont 31 177 m² classés en zone 2AUH et 14 448 m² classés en zone N (Naturelle).



Le service des domaines estime la parcelle à 372 983.50 € dont 358 535.50€ pour la partie constructible et 14 448€ pour la partie naturelle.

Les parties ont trouvé un accord pour un échange avec soulte de 27 000,00€.

Considérant que la commune peut fixer un prix inférieur à l'estimation de France Domaine au vu du caractère social et de l'intérêt général de l'opération de logements portée par BMH rue de Kerivoas.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER l'échange de foncier précité moyennant le versement d'une soulte de 27 000€ auprès de la commune de Guipavas,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment l'acte notarié,
- DIRE que les éventuels frais d'actes et de géomètre sont partagés.

Avis des commissions :

Urbanisme, Vie Economique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable

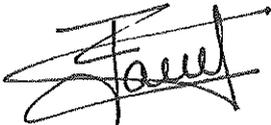
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

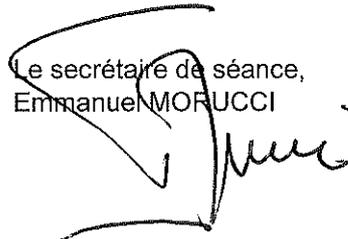
Abstentions : Mesdames et Messieurs Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 12 AVRIL 2024

Le Maire,
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,
Emmanuel MORUCCI



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 029-212900757-20240410-20240423-DE